



SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 2 décembre 2019 à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

Sont présents: Monsieur le conseiller Vincent Dufresne, vice-président

Monsieur le maire Régis Labeaume

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Yvon Bussières	Rémy Normand
Anne Corriveau	Patrick Paquet
Alicia Despins	Jean Rousseau
Raymond Dion	Marie-Josée Savard
Jérémie Ernould	Dominique Tanguay
Jean-François Gosselin	Suzanne Verreault
Pierre-Luc Lachance	Steeve Verret
Sylvain Légaré	Émilie Villeneuve
Stevens Mélançon	Patrick Voyer

Sont également présents: Monsieur Luc Monty, directeur général
M^e Sylvain Ouellet, greffier
M^e Julien Lefrançois, assistant-greffier

Sont absentes: Madame la conseillère Geneviève Hamelin, présidente
Madame la conseillère Michelle Morin-Doyle

Ouverture de la séance

À 17 h 02, monsieur le vice-président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

CV-2019-0974 Adoption de l'ordre du jour

Conformément à l'article 77 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, madame la conseillère Alicia Despins, au nom du comité exécutif, demande de retirer le sommaire décisionnel AP2019-740 intitulé « Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour l'acquisition et l'installation

de l'oeuvre d'art public commémorative pour témoigner de l'action bénévole au *Tournoi International de Hockey Pee-Wee de Québec* (Dossier 64771) ».

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0975 **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 18 novembre 2019**

Sur la proposition de madame la conseillère Dominique Tanguay,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 18 novembre 2019, tel que rédigé.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rapport de monsieur le maire Régis Labeaume sur les décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 20 novembre 2019 et dépôt du procès-verbal

Monsieur le maire Régis Labeaume fait rapport des décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 20 novembre 2019 et dépose le procès-verbal.

Communications écrites au conseil

Dépôt d'une pétition de 91 signatures de résidents du secteur du boulevard Henri-Bourassa (près de l'hôpital de l'Enfant-Jésus) et d'un relevé chronologique de la circulation de véhicules lourds sur le boulevard Henri-Bourassa;

Dépôt des listes de contrats requis par l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19) (AP2019-758);

Dépôt, par madame la conseillère Marie-Josée Savard, d'un document contenant une réponse à une question de monsieur le conseiller Jean Rousseau, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 18 novembre 2019, relative à l'entente entre la Ville de Québec et *Hydro-Québec* relativement au déplacement ou l'enfouissement d'une portion du réseau de distribution dans le cadre du projet de réaménagement du boulevard Hochelaga (référence : IN2019-034);

Dépôt, par monsieur le conseiller Rémy Normand, d'un document contenant une réponse à une question posée par monsieur le conseiller Patrick Paquet,

lors de la séance du conseil de la ville tenue le 18 novembre 2019, relative à une dépense inscrite dans le dépôt des listes de contrats requis par l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* (référence : AP2019-642);

Dépôt, par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, de sa déclaration d'intérêts pécuniaires mise à jour, en vertu de l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Matière nécessitant une consultation publique

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Monsieur le conseiller Jean Rousseau arrive à la séance. Il est 17 h 06.

Première partie de la période d'intervention générale des membres du conseil

Une période d'intervention générale, d'une durée de 90 minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Première période de questions des citoyens

Une période de questions, d'une durée maximale de 35 minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

- Dépôt, par monsieur Martin Laperrière, d'une lettre datée du 16 octobre 2019 et adressée à madame la conseillère Émilie Villeneuve, relative à différentes solutions sur l'habitation et le logement social.

Avis de proposition

Nouvel avis de proposition

Monsieur le conseiller Jean Rousseau dépose un avis de proposition demandant au Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun de présenter régulièrement, lors des comités pléniers d'arrondissement, l'avancement des études, plans et travaux pour les divers aménagements du projet.

Conformément à l'article 71 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, le texte de l'avis de proposition est référé au comité exécutif pour avis et rapport à la prochaine séance ordinaire du conseil de la ville.

Rapport du comité exécutif sur les avis de proposition

CV-2019-0976 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Patrick Paquet, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 18 novembre 2019, demandant une analyse visant à déterminer les économies réalisées à la suite d'une baisse de garantie dans le cadre de l'acquisition des *Midibus* - DG2019-066 (Ra-2165)

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel DG2019-066. Il est recommandé aux membres du conseil de la ville, dans ce rapport, de ne pas donner suite favorable à l'avis de proposition pour les motifs qui y sont énoncés.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Patrick Paquet déclare qu'il maintient son avis de proposition. Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin appuie la proposition.

Cette proposition se lit comme suit :

Attendu qu'en avril 2015, le *Réseau de Transport de la Capitale* (RTC) a lancé un appel d'offres en vue d'acquérir des autobus hybrides de type *Midibus*;

Attendu que le coût d'acquisition de ces autobus est de 51,2M\$, soit 800 000 \$ par unité, ce qui est plus cher qu'un autobus standard de 40 pieds;

Attendu que lors de la commande initiale, on parlait de 24 véhicules avec une option d'achat sur 8 véhicules supplémentaires;

Attendu que cette commande a été doublée alors qu'aucun véhicule n'avait encore foulé les rues de la ville de Québec;

Attendu que lors du comité plénier du 14 novembre 2019, le directeur général du RTC, monsieur Alain Mercier, a déclaré que les garanties au fournisseur avaient été réduites afin d'obtenir de meilleurs prix, sans pouvoir chiffrer les économies réelles, mentionnant qu'il faudrait produire une analyse à cet effet;

Attendu que la demande initiale du RTC, dans un premier temps, était d'obtenir une garantie de base de 180 000 kilomètres, qui fut ensuite réduite à 120 000 kilomètres;

Attendu que dans un deuxième temps, pour la structure, le cahier de charges faisait état d'une durée de la garantie de 12 ans et de 800 000 kilomètres, garantie qui fut ensuite réduite à 12 ans et 535 000 kilomètres;

Attendu que les définitions proposées par le donneur d'ordre dans son cahier de charges, soit le RTC, on mentionne la définition de durée de vie utile comme suit : « [les] Autobus doivent être conçus pour résister et pour demeurer fonctionnels durant toute la vie utile de l'Autobus, dans des conditions normales d'opération. On entend par vie utile, une durée de 16 ans et un kilométrage approximatif d'un million (1 000 000) de kilomètres »;

Attendu que les propos du directeur général du RTC ont été corroborés par le maire de Québec, monsieur Régis Labeaume, séance tenante;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Paquet, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

il est proposé que le conseil de la Ville de Québec mandate le *Réseau de Transport de la Capitale* afin de procéder à l'analyse évoquée par le directeur général du RTC, monsieur Alain Mercier, et corroborée par le maire de Québec, monsieur Régis Labeaume, afin de déterminer les réelles économies réalisées à la suite de cette baisse de garantie, et à déposer toutes les pièces justificatives pertinentes à cette analyse exhaustive, afin que tous les citoyens de la Ville de Québec puissent constater les réels bénéfices encourus.

Monsieur le conseiller Rémy Normand demande le vote.

Ont voté en faveur : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

Ont voté contre : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Sylvain Légaré, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret.

En faveur : 3 Contre : 13

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Rejetée à la majorité

CV-2019-0977 **Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 18 novembre 2019, relatif à l'impact des hivers rigoureux sur le projet du Réseau structurant de transport en commun - RS2019-014 (Ra-2165)**

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel RS2019-014. Il est recommandé aux membres du conseil de la ville, dans ce rapport, de ne pas donner suite favorable à l'avis de proposition pour les motifs qui y sont énoncés.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Jean-François Gosselin déclare qu'il maintient son avis de proposition. Monsieur le conseiller Patrick Paquet appuie la proposition.

Cette proposition se lit comme suit :

Attendu que l'administration Labeaume travaille depuis 10 ans sur son projet de *Réseau structurant de transport en commun* (RSTC);

Attendu que ce projet est prêt au millimètre près, selon le maire de Québec;

Attendu que le Bureau de projet a commandé une analyse comparative des modes de transports lourds sur rail à la firme Systra Canada;

Attendu que le mandat octroyé par le Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun était d'identifier le mode de transport optimal pour Québec sur la future ligne « Le Gendre - Charlesbourg », partie intégrante du RSTC;

Attendu que l'étude visait à effectuer une analyse comparative entre 4 solutions de transport lourd sur rail, considérant la satisfaction de la demande, les coûts ainsi que la qualité et le niveau de service;

Attendu que l'étude a rapidement évacué l'option du train léger sur rail et le monorail au profit du tramway et du métro;

Attendu qu'il est question de l'utilisation d'artères principales et de dénivellations importantes dans les secteurs du Vieux-Québec et de la colline Parlementaire, de Saint-Rodrigue et du Trait-Carré, et du Plateau et de la Pointe-de-Sainte-Foy parmi les critères d'analyse;

Attendu que l'étude fait mention du contexte climatique parmi ses critères d'analyse, dans un contexte général;

Attendu que l'étude fait mention qu'un plan de déneigement de la plateforme et des quais est requis;

Attendu que l'étude spécifie que des éléments de conception sont à prévoir, notamment le réchauffage des aiguillages, les centres d'entretien clos et chauffés, le matériel roulant bien isolé, etc.;

Attendu que *Systra Canada* donnait la note « + » au tramway dans la synthèse des critères analysés et « +++ » au métro souterrain, en ce qui concerne la fiabilité du mode de transport en situation hivernale;

Attendu que l'étude a fait l'objet d'une révision et validation de l'analyse comparative par les professeurs de *HEC Montréal*, messieurs Robert Gagné et Jacques Roy;

Attendu que le mandat de ces deux individus consiste à produire une contre-expertise de la méthodologie et de l'analyse faite par *Systra Canada*, dans le mandat que lui a confié la Ville de Québec de réaliser une analyse comparative des modes structurant de transport;

Attendu que cette contre-expertise souligne que les coûts additionnels liés aux conditions hivernales pour la construction et l'exploitation ne sont pas pris en compte dans les estimations fournies par *Systra Canada*, car elles s'appuient sur les coûts de différents systèmes, mais qu'ils le sont dans celles présentées par le Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun;

Attendu que malgré cette différence, les coûts d'exploitation présentés par le Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun sont inférieurs aux coûts d'exploitation observés et rapportés par *Systra Canada*;

Attendu qu'il s'agit-là d'un élément qui demanderait une validation additionnelle, selon ces deux professeurs de *HEC Montréal*;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Paquet,

il est proposé que la Ville de Québec lance un appel d'offres afin d'obtenir les services d'une firme chargée d'analyser et d'évaluer sur toutes ses facettes l'impact de nos hivers rigoureux sur le projet de *Réseau structurant de transport en commun* et de dévoiler publiquement ce document dans un contexte de transparence, rappelant qu'il s'agit d'un projet de 3,3 milliards de dollars, financé par les gouvernements et les contribuables de Québec.

Monsieur le maire Régis Labeaume demande le vote.

Ont voté en faveur : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

Ont voté contre : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Sylvain Légaré, Rémy Normand, Jean Rousseau, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

En faveur : 3 Contre : 14

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Rejetée à la majorité

Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Stevens Mélançon, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 18 novembre 2019, relatif à la révision des études ou des documents officiels qui contiennent des données impliquant l'indicateur du Réseau de transport de la Capitale basé sur les ventes, en lien avec le Réseau structurant de transport en commun

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel RS2019-015.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Stevens Mélançon déclare qu'il ne maintient pas son avis de proposition.

Proposition sans préavis

CV-2019-0978 Félicitations à madame Sophie D'Amours, rectrice de l'Université Laval, pour sa nomination au poste de présidente d'Universités Canada

Attendu que madame Sophie D'Amours, rectrice de l'Université Laval, a récemment été nommée au poste de présidente d'Universités Canada;

Attendu que cette nomination reconnaît le leadership et le travail réalisé par tous les corps d'emploi et par la diversité et l'inclusion des personnes impliquées dans la mission de développer les universités au pays, et de favoriser l'expertise en enseignement supérieur;

Attendu que madame Sophie D'Amours assurait le poste de vice-présidente du conseil d'administration d'Universités Canada depuis le 24 octobre 2018;

Attendu que madame Sophie D'Amours est la 26^e personne à assumer le rectorat de l'Université Laval depuis le 26 avril 2017, et qu'elle est la première femme à occuper cette fonction;

Attendu qu'elle a entamé sa carrière de professeure au Département de génie mécanique en 1995 et que, de 2012 à 2015, elle agissait à titre de vice-rectrice à la recherche et à la création de l'établissement;

Attendu que madame Sophie D'Amours est engagée dans la communauté universitaire depuis plus de 20 ans et qu'elle travaille à cultiver l'excellence en recherche, soutenir les initiatives étudiantes, améliorer les services d'aide sur le campus et optimiser les processus d'administratifs;

Attendu que madame Sophie D'Amours travaille également à accroître la contribution de l'*Université Laval* en matière de soutien communautaire et d'innovation pédagogique, afin de mieux répondre aux défis actuels et futurs de notre société;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent madame Sophie D'Amours pour sa nomination au poste de présidente d'*Universités Canada* et lui souhaitent du succès dans ses prochains défis.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0979 Félicitations à madame Olga Farman, avocate, pour sa place au palmarès 2019 des 100 Canadiennes les plus influentes du Réseau des femmes exécutives

Attendu que madame Olga Farman, avocate de Québec et associée directrice du bureau de Québec du cabinet *Norton Rose Fullbright*, apparaît au palmarès 2019 des *100 Canadiennes les plus influentes du Réseau des femmes exécutives* (WXN);

Attendu que le palmarès WXN souligne les réalisations professionnelles de dirigeantes influentes d'entreprises et d'organismes de partout au Canada dans les secteurs public, privé et sans but lucratif;

Attendu que madame Olga Farman, qui se spécialise dans le droit des affaires, a été honorée dans la catégorie *Professionnelles*, qui souligne les accomplissements de femmes faisant preuve de leadership au sein de leur organisation;

Attendu qu'outre cette réalisation, le nom de madame Olga Farman figure dans le *Répertoire juridique Canadien Lexpert 2018-2019* comme avocate recommandée en biotechnologie, ainsi qu'en droit des sociétés et en droit commercial;

Attendu que madame Olga Farman est également reconnue pour sa connaissance du système de santé au Québec et au Canada, ayant été nommée à deux reprises parmi les *500 meilleurs avocats au Canada* en 2017 et 2018;

Attendu que madame Olga Farman est activement impliquée dans plusieurs causes caritatives et philanthropiques;

Attendu que l'expérience, l'expertise, la diligence et la persévérance de madame Olga Farman font d'elle une avocate exceptionnelle et digne de confiance;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,
appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent madame Olga Farman pour sa place au palmarès 2019 des *100 Canadiennes les plus influentes du Réseau des femmes exécutives (WXN)* et lui souhaite du succès dans ses projets à venir.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0980 Condoléances à la famille et aux proches de monsieur Laurent Breton

Attendu que le 23 novembre 2019, s'est éteint monsieur Laurent Breton, musicien et directeur musical qui a su faire sa marque auprès de la population;

Attendu que monsieur Laurent Breton a été un rouage important de la vie musicale à Québec, notamment, par le biais de l'*Harmonie des Cascades de Beauport* et de l'*École de musique des Cascades*;

Attendu que cet ancien du *Royal 22e Régiment* comptait à son actif huit tournées internationales et plus de 250 concerts à son actif;

Attendu que monsieur Laurent Breton a décroché une licence en enseignement musical en 1969 de l'*Université Laval*, et qu'il n'a dès lors cessé de transmettre son savoir et sa passion pour la musique, notamment à titre d'enseignant en musique;

Attendu qu'avec notamment la création de la *Fondation Laurent-Breton* en 2013, il avait pour objectif d'aider des organismes en musique de la région de la Capitale-Nationale et de remettre annuellement des bourses d'excellence à des élèves étudiant en musique;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Stevens Mélançon,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

il est résolu que les membres du conseil de la ville présentent leurs plus sincères condoléances à la famille et aux amis de monsieur Laurent Breton et reconnaissent son apport inestimable pour la communauté.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0981 Félicitations à l'organisme *Bénévolat Saint-Sacrement* pour son 40^e anniversaire

Attendu que le 10 décembre 2019, l'organisme *Bénévolat Saint-Sacrement* célébrera sa 40^e année d'existence;

Attendu que *Bénévolat Saint-Sacrement* est un organisme de soutien à domicile, qui offre principalement un service de *popote roulante* aux résidents de la Haute-Ville de Québec (Saint-Sacrement et Montcalm);

Attendu que *Bénévolat Saint-Sacrement*, fondé en 1979, est le fruit de la volonté de plusieurs citoyens désirant offrir du réconfort et des repas équilibrés à domicile aux personnes malades ou âgées;

Attendu que *Bénévolat Saint-Sacrement* est un organisme ancré dans son milieu qui fonctionne grâce au travail de deux employées, de sept administrateurs bénévoles et surtout, de 99 bénévoles impliqués principalement dans la livraison des repas et des paniers alimentaires;

Attendu que *Bénévolat Saint-Sacrement* a permis d'offrir dans la dernière année 10 640 repas équilibrés pour seulement 6,50 \$ par jour à 176 bénéficiaires, et surtout, a permis le maintien à domicile de ces personnes âgées, malades ou en situation d'incapacité et a contribué à briser leur isolement;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussières,

appuyée par monsieur le conseiller Jean Rousseau,

il est résolu que les membres du conseil de la ville soulignent le 40^e anniversaire de *Bénévolat Saint-Sacrement*, et félicitent l'ensemble des employées, administrateurs et bénévoles qui contribuent à sa mission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0982 **Félicitations au Réseau de transport de la Capitale pour l'obtention du prix *Environnement et développement durable* décerné par l'Association canadienne du transport urbain**

Attendu que la cérémonie de remise de prix de leadership de l'Association canadienne du transport urbain se tenait le 14 novembre 2019 à Calgary;

Attendu que lors de cette soirée, le Réseau de transport de la Capitale (RTC) a remporté le prix *Environnement et développement durable*;

Attendu que cette distinction reconnaît les organisations dont les activités ou projets contribuent de façon importante au développement durable et génèrent un impact positif sur les enjeux environnementaux de l'industrie du transport collectif;

Attendu que cette reconnaissance suit la trajectoire de la démarche entreprise par le RTC qui, en 2017, adhère au programme *Clé Verte*, l'objectif étant d'assurer une gestion écoresponsable, uniforme, constante et efficace des matières résiduelles générées dans le cadre des opérations du RTC;

Attendu que le RTC devenait alors la première société de transport au Québec à obtenir cette certification;

Attendu que par la suite, en avril 2019, le RTC a obtenu le plus haut niveau de reconnaissance environnementale, soit le niveau *platine*, du programme *Clé Verte*;

Attendu que ces distinctions témoignent de l'engagement du RTC à consolider ses normes et pratiques respectueuses de l'environnement, par souci d'amélioration de la qualité de l'environnement local et planétaire;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Anne Corriveau,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent le *Réseau de transport de la Capitale* pour avoir remporté le prix *Environnement et développement durable* décerné par l'*Association canadienne du transport urbain*.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0983 Félicitations à madame Mélanie Deslongchamps, directrice générale de l'Association pour la protection de l'environnement du lac Saint-Charles et des Marais du Nord, pour le prix Lake Management Success Stories, décerné par le North American Lake Management Society

Attendu que le 14 novembre 2019, le *North American Lake Management Society* a décerné à madame Mélanie Deslongchamps, directrice générale de l'*Association pour la protection de l'environnement du lac Saint-Charles et des Marais du Nord* (APEL), le prix *Lake Management Success Stories*;

Attendu que ce prix visait à récompenser un acteur important de l'amélioration de l'état des lacs/réservoirs ou de la gestion des bassins versants, et ce, de manière rentable;

Attendu que madame Mélanie Deslongchamps, reconnue par son équipe pour ses qualités de gestionnaire et son leadership, est directrice de l'APEL depuis près de 20 ans;

Attendu qu'en 2013, elle a été choisie par le *HEC Montréal* dans le cadre du projet *Créateurs de valeurs* comme *l'une des dix leaders québécois en développement durable*;

Attendu que madame Mélanie Deslongchamps contribue à sensibiliser les élus et la population de la région de Québec à l'urgence et la nécessité du développement durable et de la protection de l'environnement;

Attendu que madame Mélanie Deslongchamps est la voix qui défend la viabilité du lac Saint-Charles et la qualité de l'eau qui approvisionne la ville de Québec;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Jean Rousseau,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Paquet,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent madame Mélanie Deslongchamps pour le prix remporté, et la remercient pour son engagement pour la protection de l'environnement, et particulièrement celle du lac Saint-Charles.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0984 Félicitations au projet *Croque ton quartier*, finaliste du concours provincial *Prix Demain le Québec* de la *Fondation David Suzuki*

Attendu que nous apprenions le 2 décembre 2019 que le projet *Croque ton quartier* compte parmi les 10 finalistes du concours provincial *Prix Demain le Québec* de la *Fondation David Suzuki*;

Attendu que le concours vise à récompenser les initiatives de citoyennes et citoyens qui cherchent à faire du Québec de demain un endroit plus vert et plus juste;

Attendu que les 10 finalistes ont reçu une lettre d'appui au projet *Croque ton quartier* de la *Fondation David Suzuki*;

Attendu que le projet *Croque ton quartier* est le seul projet à avoir été choisi dans la Capitale-Nationale;

Attendu que le projet avec le plus de voix remportera le prix du public, soit la somme de 1000 \$ offerts par *Desjardins*, partenaire du *Prix Demain le Québec*;

Attendu que le grand gagnant, choisi par un jury d'experts, remportera le prix du jury, soit la somme de 5000 \$ offerts par *Desjardins*, ainsi qu'une visite de monsieur David Suzuki au printemps 2020;

Attendu que le projet *Croque ton quartier* a comme objectif la promotion d'une vie de quartier riche par les valeurs telles que le respect, la communication non-violente et l'entraide et que cette vision passe notamment par un projet de forêt nourricière qui favorisera l'alimentation saine, le sentiment d'appartenance des résidents du quartier et le vivre-ensemble en communauté, une initiative qui fait rayonner l'arrondissement de Beauport, ainsi que la ville de Québec;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent les citoyens et citoyennes derrière l'initiative *Croque ton quartier* et invitent la population de Québec à voter pour le projet via le site internet de la *Fondation David Suzuki*.

Adoptée à l'unanimité

Rapports du comité exécutif

Matières relevant de la compétence du conseil de la ville

CV-2019-0985 Formation du Comité d'oeuvres murales de la Ville de Québec et nomination de ses membres - CU2019-088

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'approuver :

- 1° la formation du Comité d'oeuvres murales de la Ville de Québec;
- 2° la nomination des personnes suivantes, ou leur représentant, pour faire partie du comité pour une période de deux ans ou jusqu'à leur renouvellement ou leur remplacement :
 - madame Alicia Despins, présidente du comité;
 - madame Caroline Thibault;
 - madame Lorena Saez;
 - madame Lydia Toupin;
 - monsieur Berri Richard Bergeron;
 - madame Geneviève Dion;
 - monsieur Martin Bureau;
 - madame Michelle Drapeau;
 - madame Fanny Mesnard.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0986 Subventions discrétionnaires à *Centraide* - DG2019-060 (CT-2453116)

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de verser une subvention annuelle de 175 000 \$ à *Centraide* pour la campagne 2019, dont 150 000 \$ dans le cadre de la campagne corporative 2019, et 25 000 \$ dans le cadre du *Fonds Défi des Leaders 2019*.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0987 **Nomination de madame Nathalie Roy à titre de représentante du maire de la Ville de Québec sur le conseil d'administration de *L'Institut Canadien de Québec* - CU2019-116 (Ra-2164)**

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu de nommer madame Nathalie Roy à titre de représentante du maire de la Ville de Québec sur le conseil d'administration de *L'Institut Canadien de Québec*. Cette nomination est d'une durée de trois ans.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0988 **Avenant à l'offre d'achat entre la Ville de Québec et *Gilpel inc.*, en vertu de la résolution CV-2019-0388 relative à la vente d'un immeuble, connu et désigné comme étant le lot 5 725 735 du cadastre du Québec - Arrondissement de La Cité-Limoilou - DE2019-306 (Ra-2164)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'avenant à l'offre d'achat signée le 1^{er} avril 2019 par *Gilpel inc.*, représentée par monsieur Gilles Pelletier, et acceptée par la Ville de Québec le 6 mai 2019, aux termes de la résolution CV-2019-0388 relative à la vente d'un immeuble, connu et désigné comme étant le lot 5 725 735 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'avenant joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0989 **Appui à la *Déclaration du Forum des dirigeants des transports publics* « Une planète, un plan » - DG2019-067 (Ra-2164)**

Sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Verreault,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu :

- 1° d'appuyer la *Déclaration du Forum des dirigeants des transports publics* « Une planète, un plan », jointe au sommaire décisionnel;
- 2° d'affirmer l'intention de la Ville de Québec de mettre en oeuvre le plan d'action suivant :

- PRIORISER des rues accessibles, sûres, respirables et praticables à pied, et en coordonnant soigneusement l'aménagement du territoire, la planification de la mobilité à long terme avec l'implication de toutes les parties prenantes dès le début du projet;
- RENFORCER le rôle des transports publics en tant qu'épine dorsale des services de mobilité, en promouvant des modes de transport plus durables dans le cadre d'un système intégré de transport public;
- SENSIBILISER les gouvernements provinciaux et fédéraux relativement aux actions suivantes :
 - garantir des incitatifs financiers et un cadre réglementaire pour une transition énergétique, en offrant des programmes permettant aux acteurs du secteur des transports de favoriser l'investissement dans des véhicules électriques, et autres véhicules propres, afin de réduire les émissions. Les décideurs politiques nationaux devraient réduire et éliminer les subventions inefficaces dédiées aux combustibles fossiles;
 - s'assurer que les sources d'énergie renouvelables sont accessibles, afin de réduire davantage l'empreinte carbone et veiller à ce que l'espace, de même que le financement nécessaire, soient disponibles pour la construction d'installations d'énergie renouvelable, ou qu'une aide financière soit fournie aux entreprises qui alimentent leurs véhicules avec des sources d'énergie renouvelables.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0990 Entente entre la Ville de Québec et l'Académie Saint-Louis, relative à une contribution financière et à l'utilisation du complexe sportif de l'Académie Saint-Louis, et appropriation à même les sommes prévues au budget de fonctionnement, en paiement comptant d'immobilisations de proximité - LS2019-018 (CT-LS2019-018) — (Ra-2164)

Monsieur le conseiller Steeve Verret déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire potentiel dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci. Il mentionne la nature générale de son intérêt dans le dossier.

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par madame la conseillère Dominique Tanguay,

il est résolu :

- 1° de modifier la fiche PTI 1922067-V pour hausser le niveau de réalisation de l'année 2019 du Service des loisirs, sports et vie communautaire, d'un montant de 99 750 \$;
- 2° d'approprier à même les sommes prévues au budget de fonctionnement, en paiement comptant d'immobilisations de proximité, un montant

de 2 099 750 \$ pour le versement d'une contribution financière à l'*Académie Saint-Louis* pour la construction du gymnase;

- 3° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et l'*Académie Saint-Louis* qui détermine les conditions et modalités du versement par la Ville d'une contribution financière d'une somme de 2 000 000 \$, plus les taxes applicables, à l'*Académie Saint-Louis* pour la construction du gymnase, ainsi que les conditions et modalités d'utilisation dudit gymnase par la Ville, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0991 **Acquisition, à des fins industrielles, para-industrielles et de recherche, d'un immeuble connu et désigné comme étant les lots 1 542 074, 1 542 075 et d'une partie du lot 5 220 831 du cadastre du Québec - Arrondissement de Beauport - DE2019-304 (Abrogée par CV-2020-0648) (CT-2454954) — (Ra-2165)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'acquérir, à des fins industrielles, para-industrielles et de recherche, un immeuble connu et désigné comme étant les lots 1 542 074, 1 542 075 et d'une partie du lot 5 220 831 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative totale de 151 736,7 mètres carrés, de 9174-3641 *Québec inc.*, pour une somme approximative de 5 170 000 \$, plus les taxes applicables, représentant un taux unitaire de 34,07 \$ le mètre carré, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse de vente jointe au sommaire décisionnel, plus spécifiquement à l'article 9.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le vice-président Vincent Dufresne quitte temporairement son siège et monsieur le vice-président substitut Sylvain Légaré le remplace à la présidence, conformément à l'article 26 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722. Il est 19 h 31.

CV-2019-0992 **Appropriation d'une somme à même l'excédent de fonctionnement non affecté de proximité, afin de permettre le dépôt provisionnel nécessaire à la publication de l'avis de transfert de propriété relié à l'expropriation d'un immeuble sis au 1, Grande Allée Est, connu et désigné comme étant le lot 1 213 118 du cadastre du Québec - Arrondissement de La Cité-Limoilou - DE2019-305 (CT-DE2019-305) — (Ra-2165)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu d'approprier une somme de 603 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté de proximité, afin de permettre le dépôt

provisionnel nécessaire à la publication de l'avis de transfert de propriété relié à l'expropriation d'un immeuble sis au 1, Grande Allée Est, connu et désigné comme étant le lot 1 213 118 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Matières à soumettre au conseil d'agglomération

CV-2019-0993 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat afin de permettre le développement d'interfaces entre les logiciels *Guide TI* et *SIVIQ* (Dossier 42847) - AP2019-707 (CT-2447934)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *COGEP inc.*, du contrat visant à permettre le développement d'interfaces entre les logiciels *Guide TI* et *SIVIQ*, de la date d'adjudication au 31 décembre 2021, pour une somme de 193 025 \$, excluant les taxes, selon la proposition jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0994 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement d'un contrat de soutien pour différentes licences *Oracle*, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 (Dossier 41559) - AP2019-709 (CT-2450299)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° le renouvellement du contrat de soutien pour différentes licences *Oracle* avec le *Centre de services partagés du Québec*, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, pour une somme de 224 288,34 \$, excluant les taxes, selon l'entente jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2020 par les autorités compétentes;
- 2° l'autorisation au représentant du Service des technologies de l'information de signer ladite entente.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

CV-2019-0995 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour la métallisation de murs de chaudière - Incinérateur - Arrondissement de La Cité-Limoilou (Dossier 64735) - AP2019-710 (CT-2451259)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à la firme *Integrated Global Services Canada*, du contrat pour la métallisation de murs de chaudière - Incinérateur - Arrondissement de La Cité-Limoilou, pour une somme de 217 300 \$, excluant les taxes, conformément à sa proposition du 4 septembre 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2020 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0996 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour l'infrastructure de câblage à l'intérieur des bâtiments (Appel d'offres public 61372) - AP2019-743**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Pagui inc.*, du contrat pour l'infrastructure de câblage à l'intérieur des bâtiments, du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022, pour une somme estimée à 1 164 275,70 \$, excluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publique 61372 et aux prix unitaires de sa soumission du 16 octobre 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2022 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0997 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation d'un ajout budgétaire et son affectation à un projet lié au programme de stages pour les nouveaux arrivants de la Ville de Québec - LS2019-394**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation d'un ajout budgétaire d'une somme maximale de 35 000 \$, et son affectation à un projet lié au programme de stages pour les nouveaux arrivants de la Ville de Québec.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le vice-président Vincent Dufresne reprend son siège.
Il est 19 h 41.

CV-2019-0998 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux d'élaboration et de mise en oeuvre d'une gestion des milieux humides et hydriques qui relèvent de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1305 - PA2019-151**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'élaboration et de mise en oeuvre d'une gestion des milieux humides et hydriques qui relèvent de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1305;
- 2° l'appropriation d'un montant de 104 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente ou inférieure à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1305. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0999 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le versement d'une somme au Réseau de transport de la Capitale prenant acte de la Loi concernant le Réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec - RS2019-013 (CT-RS2019-013) — (Ra-2163)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte

de la succession aux droits et obligations du *Réseau de transport de la Capitale* par la Ville de Québec prévu à l'article 2 de *Loi concernant le Réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec*, et conséquemment, l'autorisation :

- 1° du versement d'une somme de 9 392 922,53 \$, exonérée de la TPS et de la TVQ, au *Réseau de transport de la Capitale*, afin de rembourser le coût de décisions prises par celui-ci relativement à la réalisation du *Réseau structurant de transport* depuis le 1^{er} janvier 2018;
- 2° du remboursement de tous frais d'intérêts ou frais de financement afférents jusqu'à la date du versement du paiement.

Monsieur le conseiller Patrick Paquet demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 16 Contre : 3

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2019-1000 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Carol Beaulieu (ID. 175670) à titre d'expert-conseil (conseil stratégique - aspects financiers) au Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun - RH2019-1040 (CT-RH2019-1040) — (Ra-2163)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Carol Beaulieu (ID. 175670) à titre de d'expert-conseil (conseil stratégique - aspects financiers) (D564) (poste no 45422) au Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun, du 25 novembre 2019 au 31 décembre 2021, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au contrat d'engagement joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 16 Contre : 3

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2019-1001 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour des travaux d'excavation pneumatique (2020-2022) - Lot 3 (Appel d'offres public 61584) - AP2019-747 (CT-2454129) — (Ra-2164)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à 9345–2860 Québec inc. (*Exca-Vac Construction*), du contrat pour effectuer des travaux d'excavation pneumatique pour le lot 3, pour une période de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022, conformément à la demande publique de soumissions 61584 et aux prix unitaires de sa soumission du 18 octobre 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2022 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-1002 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour l'acquisition et l'installation de l'oeuvre d'art public en hommage aux *Bulldogs de Québec* dans le cadre du *Concours d'oeuvre d'art public - Bulldogs de Québec - Joe Malone* (Dossier 64690) - AP2019-752 (CT-2454056) — (Ra-2164)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adjudication, à Frédéric Laforge, artiste professionnel, du contrat pour l'acquisition et l'installation de l'oeuvre d'art public en hommage aux *Bulldogs de Québec*, pour une somme de 156 556 \$, excluant les taxes, conformément à sa proposition du 1^{er} novembre 2019;
- 2° l'autorisation à la directrice du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales et au greffier de signer ledit contrat d'exécution avec l'artiste.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-1003 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la cession de contrats de *Nortrax Québec inc.* à *Brandt Tractor Ltd.* (Dossiers 53303, 53681 et 53689) - **AP2019-755** (Ra-2164)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation de la cession des contrats adjugés à *Nortrax Québec inc.* à *Brandt Tractor Ltd.* (Dossiers 53303, 53681 et 53689)

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-1004 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et *Carnaval de Québec inc.*, relative à une subvention, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Carnaval de Québec*, en 2020 - **BE2019-147** (CT-2454910) — (Ra-2164)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Carnaval de Québec inc.*, relative au versement d'une subvention de 800 000 \$, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Carnaval de Québec*, en 2020, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-1005 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à certaines tarifications applicables en matière de gestion et de disposition des matières résiduelles*, R.A.V.Q. 1302, tel que modifié - **FN2019-043** (Ra-2164)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à certaines tarifications applicables en matière de gestion et de disposition des matières résiduelles*, R.A.V.Q. 1302, tel que modifié.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-1006 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur la réalisation, pour l'année 2019 et les suivantes, du Règlement sur le programme de revitalisation et d'intervention en habitation Rénovation Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1303 - PA2019-143 (Ra-2164)**

Monsieur le conseiller Yvon Bussièrès déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire potentiel dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci. Il mentionne la nature générale de son intérêt dans le dossier.

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur la réalisation, pour l'année 2019 et les suivantes, du Règlement sur le programme de revitalisation et d'intervention en habitation Rénovation Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1303;
- 2° l'appropriation d'un montant de 200 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1303. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-1007 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et l'Association des pompiers professionnels de Québec inc., portant sur le pourcentage d'indexation à accorder au 1^{er} janvier 2017 et au 1^{er} janvier 2020, à même la réserve de restructuration du régime de retraite - RH2019-979 (Ra-2164)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et l'*Association des pompiers professionnels de Québec inc.*, portant sur le pourcentage d'indexation à accorder au 1^{er} janvier 2017 et au 1^{er} janvier 2020, à même la réserve de restructuration du régime de retraite jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-1008 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et la *Fraternité des policiers et policières de la Ville de Québec*, portant sur le pourcentage d'indexation à accorder au 1^{er} janvier 2020, à même la réserve de restructuration du régime de retraite - RH2019-980 (Ra-2164)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et la *Fraternité des policiers et policières de la Ville de Québec*, portant sur le pourcentage d'indexation à accorder au 1^{er} janvier 2020, à même la réserve de restructuration du régime de retraite, jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-1009 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le choix de limite par lésion à la *Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail*, pour l'année 2020 - RH2019-1047 (Ra-2164)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'approbation du choix de limite à neuf fois le salaire assurable maximum de 2020, soit 706 500 \$ par lésion;
- 2° l'autorisation à monsieur Marc Fournier, directeur de la Division de la santé et de la sécurité au travail, de signer tout document, permettant de donner application aux présentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-1010 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour l'achat d'espaces publicitaires dans un quotidien (Appel d'offres public 61514) - AP2019-767**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Média QMI inc. Le Journal de Québec*, du contrat pour l'achat d'espaces publicitaires, de la date d'adjudication au 1^{er} septembre 2021, conformément à la demande publique de soumissions 61514 et au prix unitaire de sa soumission du 9 octobre 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 et 2021 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-1011 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'acquisition, à des fins municipales, d'un immeuble situé sur le boulevard Hochelaga, connu et désigné comme étant deux parties du lot 6 292 817 et une partie du lot 1 665 879 du cadastre du Québec, et ouverture du boulevard Hochelaga - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - DE2019-302 (CT-DE2019-302)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'acquisition, à des fins municipales, d'un immeuble sis sur le boulevard Hochelaga, propriété de la Commission scolaire des Découvreurs, connu et désigné comme étant deux parties du lot 6 292 817 et une partie du lot 1 665 879 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative totale de 4 579,4 mètres carrés, pour une somme de 2 465 000 \$ en indemnité immobilière, plus les taxes applicables, et 527 875 \$ en dommages, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse de vente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° l'établissement d'une servitude de plantation, à titre gratuit, sur un terrain connu et désigné comme étant des parties du lot 6 292 817 dudit cadastre, et correspondant aux parcelles 3, 4, 5, et 6, montrées au plan préliminaire que l'on retrouve à l'annexe 1, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative totale de 506,4 mètres carrés, selon les conditions énumérées à l'article 10 de ladite promesse de vente.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 16 Contre : 3

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

CV-2019-1012 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation pour la démolition du bâtiment du *Marché du Vieux-Port* - Arrondissement de La Cité-Limoilou - **GI2019-014****

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation des travaux de démolition du bâtiment du *Marché du Vieux-Port* - Arrondissement de La Cité-Limoilou.

Monsieur le conseiller Jean Rousseau demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Anne Corriveau, Alicia Despins, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Rémy Normand, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Raymond Dion, Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon, Patrick Paquet, Jean Rousseau,.

En faveur : 13 Contre : 6

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2019-1013 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur le Schéma d'aménagement et de développement révisé*, R.A.V.Q. 1310 - **PA2019-156****

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur le Schéma d'aménagement et de développement révisé*, R.A.V.Q. 1310;
- 2° la transmission d'une copie certifiée conforme du *Schéma d'aménagement et de développement révisé* de l'agglomération de Québec au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, à la *Communauté métropolitaine de Québec* et aux autres organismes partenaires.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve,

Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 16 Contre : 3

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2019-1014 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'appui à un projet de recherche scientifique pour la biométhanisation présenté par l'Université Laval - PV2019-012

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation à monsieur Steve Boivin de signer les documents d'appui au projet de la professeure Céline Vaneeckhaute afin que celle-ci puisse présenter son projet intitulé *Simulation et optimisation des procédés et des produits du Centre de biométhanisation de l'agglomération de Québec, au Conseil de recherches en sciences naturelles et génie du Canada.*

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-1015 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification à la structure administrative du Service de police de la Ville de Québec - RH2019-1048 (CT-RH2019-1048)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la création du titre d'emploi de directrice de la Division du soutien juridique et normes professionnelles. Cet emploi fera l'objet d'une analyse par le comité d'évaluation du personnel de direction afin d'évaluer son niveau d'emploi;
- 2° de la création de la Direction adjointe du développement organisationnel et des affaires policières (CRB 24300) avec un effet rétroactif au 22 septembre 2019;
- 3° de la création d'un poste de directeur adjoint (D477) à la Direction adjointe du développement organisationnel et affaires policières avec un effet rétroactif au 22 septembre 2019;
- 4° de la promotion de monsieur Denis Turcotte (ID. 004752) à titre de directeur adjoint du Service de police (D477) à la Direction adjointe du développement organisationnel et des affaires policières (CRB 24300)

selon les conditions du contrat de travail tel que présenté à l'annexe 4, avec un effet rétroactif au 22 septembre 2019;

- 5° de l'abolition du poste d'adjoint au directeur (poste no 18763) à la Direction (CRB 24000);
- 6° de la création du titre d'emploi de directrice de la Section de l'information policière. Cet emploi fera l'objet d'une analyse par le comité d'évaluation du personnel de direction afin d'évaluer son niveau d'emploi;
- 7° du transfert du poste de directrice adjointe des Affaires institutionnelles (poste no 33012), classe 1 (B8), à la Direction (CRB 24000), la modification du titre d'emploi de ce poste pour directrice de projet (D336), classe 1 (B8), et l'affectation à ce poste de madame Sophie Bégin (ID. 031059);
- 8° de l'abolition de la Direction adjointe des affaires institutionnelles (CRB 24600) et la Section des services généraux (CRB 24610);
- 9° de l'abolition des titres d'emplois de directrice adjointe des Affaires institutionnelles (D430), directrice de la Section des services généraux (D410), directeur de section du centre 9-1-1 (D275) et responsable du soutien juridique (D531);
- 10° au Service des finances de procéder aux virements budgétaires requis;
- 11° au Service des ressources humaines d'effectuer la mise à jour de la nomenclature des emplois de personnel de direction selon les termes des recommandations précédentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-1016 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la création d'un poste d'adjoint au directeur du Service des technologies de l'information, classe 1, et l'affectation de monsieur Claude Morrissette (ID. 014836) - RH2019-1062 (CT-RH2019-1062)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la création d'un poste d'adjoint au directeur du Service des technologies de l'information (D565), classe 1 (poste no 45428) de l'échelle de traitement du personnel de direction de la Ville de Québec, à la direction du Service des technologies de l'information;
- 2° l'affectation de monsieur Claude Morrissette (ID. 014836), employé permanent, à l'emploi d'adjoint au directeur du Service des technologies de l'information (D565), classe 1 (poste no 45428), à la direction du Service des technologies de l'information, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Matières soumises au conseil de la ville par un conseil d'arrondissement

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Matière prévue à l'ordre du jour supplémentaire

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Avis de motion et projet de règlement

AM-2019-1017 *Avis de motion relatif au Règlement sur l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier de 2020, R.V.Q. 2807, et dépôt du projet de règlement - FN2019-039 (Ra-2164)*

Monsieur le conseiller Rémy Normand donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement prévoyant l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier de 2020.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

AM-2019-1018 *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur des travaux de construction d'un marché public dans l'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2815, et dépôt du projet de règlement - DE2019-293 (Ra-2164)*

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement sur des travaux de construction d'un marché public dans l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés* afin d'augmenter de 550 000 \$ le montant de la dépense autorisée et d'établir ainsi la dépense totale à la somme de 5 550 000 \$.

Ce règlement fait également passer de 5 000 000 \$ à 5 550 000 \$ le montant de l'emprunt décrété par le Règlement R.V.Q. 2734.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

**CV-2019-1019 Appropriation de 55 000 \$ à même le fonds général de la Ville –
Modification de la fiche PTI 1932056-V - DE2019-293**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu:

1° de modifier la fiche PTI 1932056-V (annexe 2) pour modifier le niveau de réalisation du Service du développement économique et des grands projets comme suit :

- diminuer le niveau de réalisation de l'année 2019 d'un montant de 750 000 \$;
- augmenter le niveau de réalisation de l'année 2020 d'un montant de 1 300 000 \$;

2° d'approprier une somme de 55 000 \$ à même le fonds général, soit une somme équivalente à 10% du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 2815. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur du règlement.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-1020 Adoption du projet de *Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au Programme particulier d'urbanisme pour la colline Parlementaire*, R.V.Q. 2816 - PA2019-153 (Ra-2164)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au Programme particulier d'urbanisme pour la colline Parlementaire*, R.V.Q. 2816.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2019-1021 Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au Programme particulier d'urbanisme pour la colline Parlementaire*, R.V.Q. 2816 - PA2019-153

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement sur le Plan d'aménagement et de développement* relativement au Programme particulier d'urbanisme pour la colline parlementaire.

D'abord, des modifications touchent l'aire d'affectation M_GA_6 située approximativement à l'est de l'avenue Galipeault, au sud de la Grande Allée Est, à l'ouest de l'avenue Taché et au nord de l'avenue Wilfrid-Laurier. La location d'une chambre à une clientèle de passage n'est plus associée à un logement et le nombre maximal d'établissements destinés à un usage du groupe *C10 établissement d'hébergement touristique général* est diminué à un. De plus, la marge avant est supprimée, mais une marge à l'axe de la Grande Allée Est de 19 mètres est ajoutée. Également, la hauteur maximale des bâtiments principaux est augmentée à 20 mètres.

D'autre part, une modification est apportée concernant l'aire d'affectation M_HM_2 située approximativement à l'est de l'avenue Honoré-Mercier, au sud de la rue Saint-Jean, à l'ouest de la rue D'Youville et au nord de la rue Saint-Joachim. La modification vise à permettre l'exploitation d'un restaurant et d'un café-terrace à un niveau autre qu'au rez-de-chaussée.

AM-2019-1022 **Avis de motion relatif au Règlement sur la cotisation imposée aux membres de la Société de développement commercial du Vieux-Québec pour l'exercice financier 2019, R.V.Q. 2821, et dépôt du projet de règlement - DE2019-301**

Madame la conseillère Émilie Villeneuve donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement décrétant une cotisation imposée aux membres de la Société de développement commercial du Vieux-Québec pour l'exercice financier 2019.

Le montant de la cotisation est déterminé en fonction du statut du membre et de la superficie de l'immeuble occupé par celui-ci.

Le montant de la cotisation ne peut toutefois pas être inférieur à 306 \$ ni excéder 4 080 \$.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CV-2019-1023 **Adoption du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Vieux-Québec pour l'exercice financier 2019 - DE2019-301 (Ra-2164)**

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu :

- 1° d'approuver le budget de fonctionnement de la *Société de développement commercial du Vieux-Québec* pour l'exercice financier 2019;
- 2° d'autoriser le Service des finances à procéder à la perception des cotisations imposées dans le district commercial de la *Société de développement commercial du Vieux-Québec*, sous réserve de l'adoption et de l'entrée en vigueur du Règlement R.V.Q. 2821.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2019-1024 *Avis de motion relatif au Règlement sur le programme de subvention relatif à l'installation de branchements privés d'eau potable dans les secteurs où la contamination de puits artésiens privés est démontrée, R.V.Q. 2809, et dépôt du projet de règlement - PA2019-155 (Ra-2165)*

Madame la conseillère Suzanne Verreault donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement décrétant la constitution d'un programme de subvention relatif à l'installation de branchements privés d'eau potable dans les secteurs où la contamination de puits artésiens est démontrée qui prévoit que le propriétaire d'un bâtiment admissible qui procède à des travaux admissibles visant l'installation d'un branchement privé d'eau potable, peut obtenir une subvention maximale de 5 000 \$.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

AM-2019-1025 *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec relativement à l'assujettissement de certains sites de bâtiments à valeur patrimoniale présumée, R.V.Q. 2823, et dépôt du projet de règlement - PA2019-160 (Ra-2165)*

Madame la conseillère Marie-Josée Savard déclare qu'elle a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire potentiel dans ce dossier et qu'en conséquence, elle s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci. Elle mentionne la nature générale de son intérêt dans le dossier.

Madame la conseillère Alicia Despins donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement qui modifie le *Règlement sur la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec* afin de prévoir des objectifs et critères qui portent sur les travaux de démolition et de réutilisation du sol à l'égard de certains sites de bâtiments à valeur patrimoniale présumée. Ces sites sont identifiés à l'annexe I du présent règlement.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

Adoption des règlements

CV-2019-1026 *Règlement sur la gestion contractuelle, R.V.Q. 2760 - AP2019-613*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur la gestion contractuelle*, R.V.Q. 2760.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-1027 *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à diverses dispositions*, R.V.Q. 2796 - **PA2019-141**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à diverses dispositions*, R.V.Q. 2796.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-1028 *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à l'abattage des frênes*, R.V.Q. 2802 - **PA2019-130**

Sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Verreault,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à l'abattage des frênes*, R.V.Q. 2802.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-1029 *Règlement modifiant le Règlement sur la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec relativement à l'assujettissement de certains sites de bâtiments à valeur patrimoniale*, R.V.Q. 2814 - **PA2019-150**

Monsieur le conseiller Raymond Dion déclare qu'il a directement ou

indirectement un intérêt pécuniaire potentiel dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci. Il mentionne la nature générale de son intérêt dans le dossier.

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec relativement à l'assujettissement de certains sites de bâtiments à valeur patrimoniale*, R.V.Q. 2814.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions des citoyens

Une deuxième période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Deuxième partie de la période d'intervention générale des membres du conseil

Une deuxième période d'intervention générale est tenue à l'intention des membres du conseil.

Clôture de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 37 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le vice-président déclare la séance close à 20 h 55.

Vincent Dufresne
Vice-président

Sylvain Ouellet
Greffier

Sylvain Légaré
Vice-président substitut